

ASSEMBLÉE NATIONALE

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1629)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1030

présenté par

Mme Tamarelle-Verhaeghe, M. Marc Delatte, Mme Bagarry, M. Blanchet, M. Cellier,
Mme Charrière, M. Claireaux, Mme Faure-Muntian, Mme Fontaine-Domeizel, M. Gaillard,
M. Gouttefarde, Mme Grandjean, M. Haury, Mme Krimi, M. Martin, Mme Osson, Mme Piron,
M. Touraine, Mme Valetta Ardisson, Mme Vanceunebrock, Mme Vidal, M. Vignal, Mme Vignon,
Mme Givernet et M. Besson-Moreau

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.